

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL

ENTRE

La SAS APPART'CITY

Dont le siège social est situé 125 rue Gilles Martinet – CS 10007 – 34077 Montpellier Cedex 3
Immatriculée auprès de l'URSSAF du Languedoc Roussillon sous le numéro
917000001240949311

Représentée par Madame Stéphanie VARANE, Directrice de Résidence,

ET

Madame Nadège LOYER

Demeurant : 29 A quai de la Prévalaye, Apt n°1 – 35000 RENNES

De nationalité Française

Née le 26/06/1983 à Toulouse (31) – N° S.S. : 2.83.06.31.555.711 / 41

Etant rappelé que :

Madame Nadège LOYER a été embauché par contrat de travail à durée indéterminée le 13 octobre 2016 en qualité de Réceptionniste au sein de la Résidence de Rennes Beauregard. Madame Nadège LOYER effectue en moyenne 24 heures de travail effectif par semaine.

Il est conclu, entre la Société et Madame Nadège LOYER le présent avenant :

ARTICLE 1 - DURÉE DU TRAVAIL

A compter du 1^{er} mai 2017 et jusqu'au 3 septembre 2017 inclus, Madame Nadège LOYER effectuera 39 heures de travail par semaine, soit un horaire mensuel de 169 heures de travail effectif, réparti selon un planning, en fonction des besoins de l'activité.

Madame Nadège LOYER s'engage à respecter ce planning ainsi que toute modification liée aux variations d'activité et événements imprévus.

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, Madame Nadège LOYER pourra être amené à travailler les dimanches et jours fériés.

ARTICLE 2 - RÉMUNÉRATION

En contrepartie de son activité du 1^{er} mai 2017 et jusqu'au 3 septembre 2017 inclus, Madame Nadège LOYER percevra en sus de sa rémunération mensuelle brute contractuelle de 1048,32 euros le paiement du complément d'heures prévues au présent avenant, soit par semaine :

-15 heures payées à taux normal ;

-4 heures payées à 110% ;

Il est précisé que cet avenant prendra fin le 3 septembre 2017 et qu'au terme de celui-ci, soit à partir du 4 septembre 2017, Madame Nadège LOYER effectuera à nouveau ses fonctions dans